

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DROME  
ARRONDISSEMENT DE DIE

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX**  
**(S.M.P.A.S.)**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21  
Nombre de Conseillers en exercice : 21  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 14

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, convoqué, s'est réuni en salle du centre rural d'animation de la commune de Piegros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 12 novembre 2024

Présents : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Denis BENOIT, Philippe BERNA, André ODDON, Philippe RIBIERE, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Jean-Michel DEFFAISSE, Yves DEFFAISSE

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 21

**SECRETAIRE DE SEANCE : Manuel GASCOIN**

**Objet : Admissions en non-valeur et créances éteintes de titres des recettes des années 2016 à 2024 sur la M 49  
N°2024-11-19-01**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Syndical des courriers de Madame la Trésorière de Crest qui sollicite l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Sur le budget principal (61100) :

- 2 373.98 euros à l'article 6541 ANV du 27/09/24)
- 1 140.93 euros à l'article 6542

Sur le budget annexe (61102) :

- 753.07 euros à l'article 6541 (ANV du 27/09/24)

Le Comité Syndical se prononce favorablement à l'UNANIMITE pour

- Admettre en non-valeur les créances suivantes,
- Autoriser Monsieur le Président à procéder au mandatement,
- Signer tout document relatif à cette affaire. Il dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 21/11/2024

Le Président

**Gilles MAGNON**

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 22/11/2024  
et publication le : ....., Le Président

